

Communiqué de Presse

Paris, le 29 octobre 2021

France Messagerie dépose à l'Arcep ses prévisions budgétaires et son projet de barèmes pour 2022

Le 29 octobre 2021, France Messagerie a saisi l'Arcep de ses prévisions budgétaires 2021 et 2022 et de ses projets de barèmes pour 2022.

Des résultats 2021 positifs

Après 18 mois d'existence, France Messagerie prévoit pour l'exercice 2021 un résultat positif à hauteur de 4,5 millions d'euros, soit un résultat supérieur à ses prévisions budgétaires. Dans le même temps, les objectifs stratégiques qu'elle s'était fixés ont été tenus : stabilisation de la distribution, amélioration continue de sa qualité de service et sécurisation des créances de ses clients *via* la création d'une fiducie.

Un budget 2022 à l'équilibre et en ligne avec le plan d'affaires

Pour 2022, France Messagerie présente à l'Arcep un budget à l'équilibre qui aboutit à un résultat net positif en ligne avec son plan d'affaires.

Ce budget reste prudent dans un contexte de baisse structurelle des volumes distribués et compte tenu du contexte inflationniste dans le secteur des transports et des matières premières. Il prévoit enfin une maîtrise de ses coûts de distribution, dans la continuité des actions mises en œuvre en 2020 et 2021.

Un projet de barèmes très compétitif

Dans le même temps, France Messagerie saisit l'ARCEP de ses projets de barèmes pour 2022 pour la filière de distribution des quotidiens et celles des publications.

Les barèmes France Messagerie sont composés à la fois d'unités d'œuvre, qui permettent de couvrir les charges directes d'exploitation, et d'éléments *ad valorem* permettant de couvrir la rémunération des diffuseurs et des dépositaires. Ce système permet à l'éditeur de piloter ses coûts de distribution à partir des volumes fournis et non plus des ventes espérées, lui offrant ainsi beaucoup plus de prévisibilité.

Transparents, ces barèmes sont le reflet de la structure de coûts induite par chacune des deux filières de distribution. La rémunération des dépositaires et des marchands de presse y est clairement détaillée.

Le projet de barème pour les publications a été construit dans un objectif de conquête. Très compétitif, il comprend plusieurs nouveautés parmi lesquelles un tarif et un accompagnement spécifiques pour les lancements, l'introduction d'une tarification spécifique pour les flux froids ainsi que la restitution des revenus issus du recyclage dans un contexte de hausse du prix du papier.

Ces barèmes permettent de poursuivre la stratégie de France Messagerie en faveur de ses éditeurs clients avec une messagerie plus transparente et plus solide.

Sous réserve de l'avis rendu par l'ARCEP, ces barèmes entreront en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

A propos de France Messagerie

Créée le 1^{er} juillet 2020, France Messagerie est une société de distribution de presse agréée par l'Arcep. Implantée à Paris (siège) et à Bobigny (site d'exploitation), elle assure chaque jour la distribution de tous les quotidiens et de plus d'un tiers des magazines auprès des 22 000 marchands de presse en France. France Messagerie distribue également la presse à l'international. Forte d'une équipe reconnue pour son expertise et sa connaissance fine du métier, France Messagerie est l'acteur de référence dans un secteur en profonde mutation.

Contact Presse : Communication@francemessagerie.fr